

DEPECHE DE L'UNION SUISSE DES PAYSANS

Décisions agricoles du Conseil des Etats

11.03.2010 - Auto-approvisionnement, agriculture bio, protection des abeilles et pâturages boisés... Autant de sujets débattus et tranchés lors de la session de printemps du Conseil des Etats ce jeudi à Berne.

Comme le National, le Conseil des Etats veut que la Confédération couvre les besoins alimentaires de la population en privilégiant une production agricole indigène de qualité, durable et diversifiée. Il tient en outre à garantir un certain taux d'auto-approvisionnement. La Chambre des cantons a donné suite jeudi, par 27 voix contre 13, à une initiative parlementaire du conseiller national Jacques Bourgeois (PLR/FR), qui demande de compléter la loi sur l'agriculture. Le texte du directeur de l'Union suisse des paysans prévoit notamment d'y inclure le principe de la souveraineté alimentaire comme but de la politique agricole.

Par 23 voix contre 11, le Conseil des Etats a enterré une motion du National réclamant un plan d'actions pour l'agriculture biologique. Le but était de porter à au moins 20% - contre 11% aujourd'hui - les surfaces agricoles consacrées au bio. La Suisse fait déjà partie des pays à la pointe dans le domaine, a estimé la majorité.

Il a également modifié et tacitement transmis une motion du National s'inquiétant de l'impact d'un pesticide sur la disparition de colonies d'abeilles. Le Conseil fédéral est chargé d'examiner l'autorisation de la clothianidine et de son application, mais pas de suspendre son utilisation d'ici là comme l'aurait voulu la conseillère nationale Maya Graf (PS/BL), auteur de la motion.

La Chambre des cantons a enterré une autre motion du National réclamant une meilleure prise en compte des pâturages boisés dans la surface agricole utile. Un accès élargi aux paiements directs de l'agriculture permettrait de sauver ces pâturages essentiels à la biodiversité, a argumenté en vain une minorité issue des cantons de l'arc jurassien et du Valais.